



SGEN-CFDT Bas-Rhin 305 avenue de Colmar - BP 935
67029 STRASBOURG cedex 1 tél : 03.88.79.87.77
67@sgen.cfdt.fr www.sgen-alsace.org

GT du 15 octobre 2015

Madame le Directeur académique, Mesdames et Messieurs,

Nous nous réunissons ce jour pour faire le bilan du mouvement et mener une réflexion autour de l'amélioration de ses phases successives.

Le Sgen CFDT s'est interrogé sur l'efficacité du déroulement du mouvement et sur son équité au moment de l'attribution des postes. Nous ne développerons pas cette réflexion sur le fond du problème et nous resterons sur la forme. A travers cette déclaration liminaire, nous souhaitons exposer notre ressenti sur les modalités de la tenue des réunions et de la concertation lors des CAPD.

L'organisation des séances rythmée par un ordre du jour souvent particulièrement dense, amène le Sgen CFDT et ses représentants à vous adresser, Madame le Directeur Académique, des requêtes concernant le déroulement des CAPD et des GT.

Le traitement des sujets à l'ordre du jour est souvent bousculé et amène de la confusion chronophage dans les réunions. Afin que nous puissions intervenir de façon plus sereine au nom des collègues et défendre leur situation, nous souhaitons, Madame le Directeur académique, que l'ordre du jour soit dorénavant suivi et que l'on explicite la procédure en début de séance.

Nous aurions aussi besoin d'un énoncé préalable du critère utilisé pour traiter les situations. Leur étude est-elle basée en priorité sur le barème, la circonscription, l'ordre alphabétique, les cas particuliers, ...?

Nous souhaiterions également que le passage au point suivant ne se fasse qu'après épuisement du précédent. Enfin nous constatons que la prise de parole spontanée,

certes sympathique, est souvent la règle, mais elle n'est pas toujours audible pour tous; nos débats gagneraient à être plus ordonnés au profit de la parole de tous.

Concernant l'information à l'issue des commissions, le Sgen CFDT rappelle qu'il s'engage depuis toujours à informer les collègues qui l'ont sollicité en respectant les délais et la confidentialité de leur demande.

Quant aux écoles orphelines d'EVS ou qui vont le devenir suite à une fin de contrat en milieu d'année, le Sgen-CFDT dénonce avec virulence, les conditions d'exercice absolument éreintantes des directeurs de grandes écoles peu déchargés et sans EVS, dans tout le département. Les journées de travail de dix heures sont courantes, et elles excèdent cette amplitude quand il faut préparer et animer des réunions ! Ces directeurs ont sous leur responsabilité des écoles de plus de 200 élèves, une équipe enseignante à gérer, des collègues débutants à accueillir, des parents à recevoir, et des intervenants extérieurs occupant les locaux à guider. Et ils sont bien entendu professeurs des écoles à mi-temps. Comment garder le cap psychologique et physique dans ces conditions Mme Le Dasen ? Actuellement dans ces écoles, nous frôlons les Risques Psycho sociaux , définis comme un risque pour la santé mentale, physique et sociale. La responsabilité de l'employeur est d'agir sur « ce sur quoi il a prise » et donc sur les **causes** des risques psychosociaux dans les établissements scolaires du premier degré ! Et les suppressions des EVS en font partie !

Gérer la pénurie des contrats aidés n'est pas une politique de gestion du système public éducatif. Le Sgen-CFDT trouve cette situation insoutenable pour les directeurs et directrices des écoles et indigne pour les salariés concernés et pour les missions qu'ils remplissent.

Un sujet revient encore sur le devant de la scène, celui des absences des ATSEM non ou mal remplacées dans certaines écoles. La charge de travail reportée de ce fait sur les enseignants, les risques engendrés par la situation aussi bien pour les collègues que pour les élèves (responsabilité, surveillance, accompagnement d'un enfant aux toilettes, ...) deviennent insupportables. Quelques efforts ont été consentis l'an passé par la ville de Strasbourg concernant le remplacement des ATSEM en congé maladie ou en formation, en augmentant le nombre d'ATSEM

volantes. Mais dans certains cas, c'est loin d'être suffisant. Faut-il attendre qu'un drame se produise pour trouver une solution à ce problème récurrent?

Enfin, en réaction au courrier du 28 septembre 2015 concernant la présence des représentants du personnel dans les commissions, nous constatons avec satisfaction que le dialogue a permis de trouver une solution favorable à un travail efficace de tous les élus.

Nous vous remercions pour votre écoute. Les élus du Sgen CFDT tiennent à remercier particulièrement l'ensemble des personnels de la DSDEN pour la qualité de leur travail et de leur écoute dans un contexte qui n'est pas toujours favorable à la sérénité de leur travail.